

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

Nombre de membres
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

Date de la convocation :
Le 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Date d'affichage :
Le 05 octobre 2026

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie, M. BOIREAU Thomas, M. BONNIEC Lucas.

Absents excusés : M. GUINIO Kevin.

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

Application « Mon Village »

Madame Soophie SIMON, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal de la proposition relative à la mise en place de l'outil de communication « Mon Village », destiné à informer les habitants en temps réel des actualités municipales, des services publics, des acteurs locaux et des événements de la commune.

Ce dispositif permettra de centraliser les informations municipales sur un même canal, accessible sur mobile et sur le web. Il contribuera également à simplifier la gestion quotidienne de la communication en mairie, à synchroniser les informations avec le site internet communal et à réduire les impressions papier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le concept « Mon Village »,
- **VALIDE** le devis correspondant pour un montant de 1 300 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

